

**Étude sur le projet de permis de construire  
de 12 éoliennes  
sur les communes de  
Pasily, Censy et Moulins-en-Tonnerrois**

**Après consultation de l'enquête d'utilité publique**

**Janvier 2009**

L'association **IDEBA** qui compte des membres sur de nombreuses communes du bassin de l'Armançon a pour objets :

- **Apporter une réflexion d'ensemble sur les conditions d'un développement équilibré du bassin de l'Armançon ; vallée, collines, plateaux et territoires annexes.**
- Promouvoir et apporter son aide à toutes les actions culturelles, économiques, touristiques, agricoles ou environnementales destinée à valoriser le territoire dans le respect de son authenticité rurale.
- Conduire des études et des actions d'accompagnement.
- Veiller à l'équilibre du développement afin que les différents programmes puissent, dans chaque discipline, se développer avec harmonie et sans contradiction.
- **Défendre l'identité de cette région** afin que les intérêts économiques associés tels que l'agriculture, la forêt, le tourisme vert ou la culture puissent cohabiter de façon homogène avec les développements industriels et énergétiques. **Veiller pour cela à la non-dégradation des espaces naturels, des paysages, des ressources naturelles et du patrimoine.**
- Sensibiliser l'opinion publique à l'importance de cet équilibre et **lutter pour la préservation du patrimoine architectural et culturel, des sites naturels, des paysages, des équilibres biologiques de ces territoires ruraux.** Éléments qui sont aujourd'hui la base tout à la fois de leur identité, de leur activité et de leur qualité de vie.

**IDEBA, Association Loi 1901**  
**13 Grande rue – 89160 Argentenay**  
<mailto:association.ideba@gmail.com>

## **Sommaire**

- 1 – Contexte**
- 2 – Faiblesses de l'étude paysagère proposée par le promoteur**
- 3 – Étude de l'impact réel sur le patrimoine culturel et paysager**
  - 3.1 – Impact sur le château d'Ancy-le-Franc**
  - 3.2 – Impact sur Noyers et Jouancy**
  - 3.3 – Impact sur le canal de Bourgogne**
  - 3.4 – Impact sur le patrimoine régional et les paysages**
- 4 – Autres éléments défavorables**
- 5 – Conclusion**

## 1 – Contexte

Le projet de permis de construire déposé se situe dans une des zones les plus sensibles du département de l'Yonne ; **au sein d'une zone à très forte sensibilité, avec des paysages emblématiques ou d'exception** (appréciation confirmée par la carte des sensibilités paysagères définie par les services de la Préfecture, ci-après).

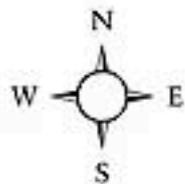
- Dans un environnement proche (< 15 km) on ne dénombre pas moins de 74 monuments classés au titre des monuments historiques :
  - 11 châteaux, 29 bâtiments remarquables, 22 églises et chapelles, 12 éléments du petit patrimoine (lavoirs, calvaires...), 1 secteur sauvegardé et 3 ZPPAUP.

Parmi ceux-ci, des éléments particulièrement remarquables tels que : le château d'Ancy-le-Franc (10 km), le village de Noyers (5 km), le château de Jouancy, (3 km), l'orangerie d'Yrouerre (11 km), le château de Rochefort (14 km), etc.

- Ce même environnement comprend la vallée du Serein et la vallée de l'Armançon, avec le canal de Bourgogne qui serpente sur près de 49 km de Tonnerre à Buffon ; et un ensemble paysager de plateaux peu élevés, particulièrement préservés de tout urbanisme, qui offrent des vues dégagées lointaines, ce qui contribue à la beauté des paysages.

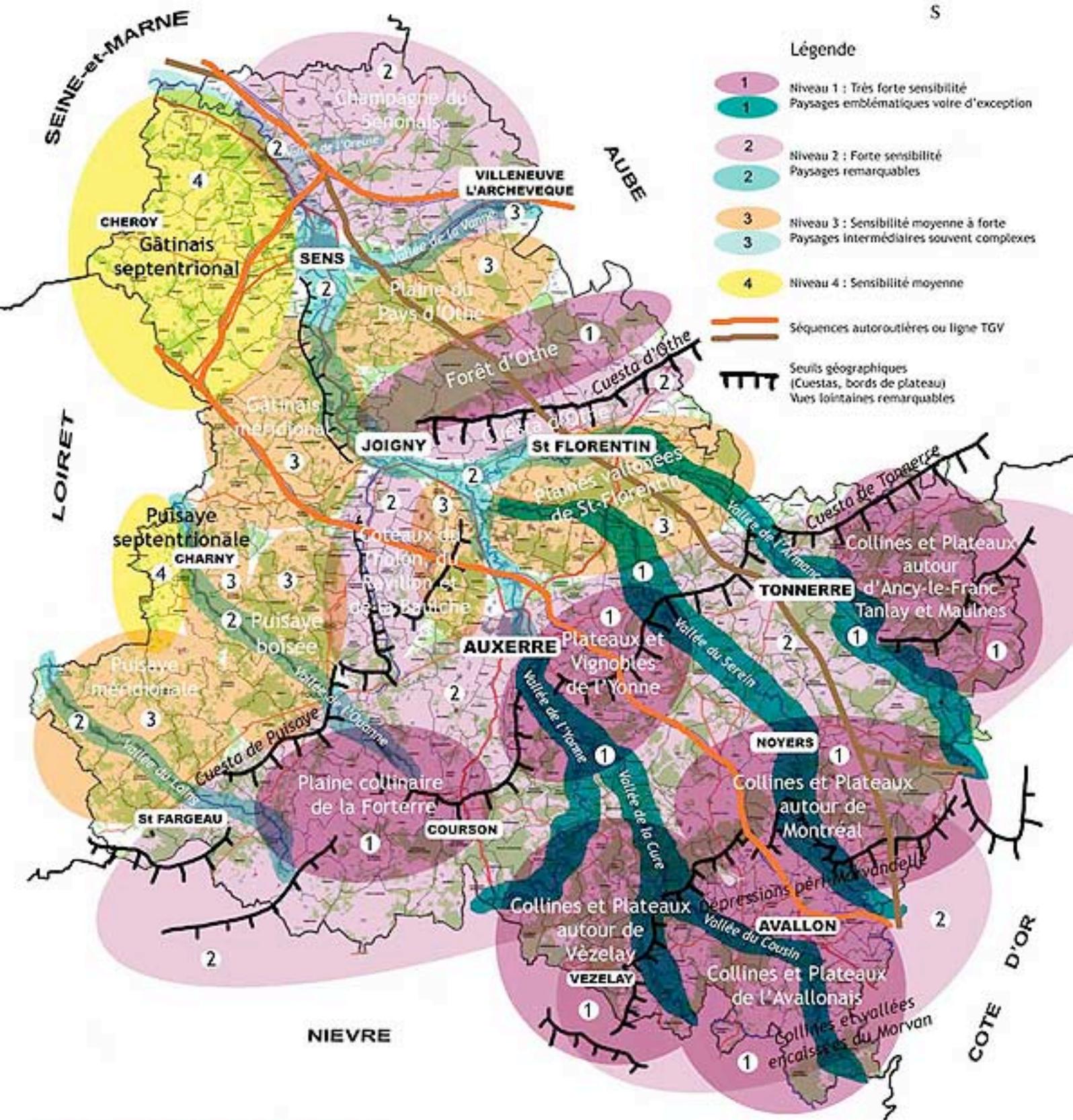
Cet ensemble préservé est pourtant déjà griffé par la traversée de la ligne TGV, peu élevée mais gêne certaine pour la faune, une ligne haute tension et dans les vallées par quelques implantations agricoles et industrielles (silo, usines, etc.)

Le projet déposé propose d'implanter sur le plateau 12 éoliennes de grande hauteur réparties sur un front de 4 km. Cinq fois plus haut que les nuisances actuelles, en perpétuel mouvement, cet ensemble aux gigantesques proportions n'a rien de commun avec ce que nous connaissons dans nos paysages. Élément industriel disproportionné en pleine campagne, il ne peut s'y intégrer. Reste à analyser son impact.



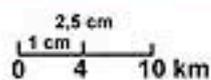
### Légende

- 1 Niveau 1 : Très forte sensibilité  
Paysages emblématiques voire d'exception
  - 2 Niveau 2 : Forte sensibilité  
Paysages remarquables
  - 3 Niveau 3 : Sensibilité moyenne à forte  
Paysages intermédiaires souvent complexes
  - 4 Niveau 4 : Sensibilité moyenne
- Séquences autoroutières ou ligne TGV
- Seuils géographiques (Cuestas, bords de plateau)  
Vues lointaines remarquables



## DÉPARTEMENT DE L'YONNE PÔLE ÉOLIEN - CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

Document provisoire ("indicatif et évolutif") - C.LAUBIE, paysagiste-conseil de l'État - DDE89 - juin 2007



## **2 – Faiblesses de l'étude paysagère proposée par le promoteur**

### **L'étude paysagère proposée par le promoteur GAMESA minimise considérablement l'impact paysager réel du projet.**

Elle se contente de considérations généralistes sur le paysage.

Elle met en avant avec soin les principales richesses paysagères et patrimoniales, mais n'en tient pas ou peu compte dans ses simulations.

Elle choisit ses localisations et l'orientation des photo-montages de façon à proposer des vues lénifiantes, (points 2, 9, 17, 19 du rapport GAMESA) alors qu'il suffit de changer l'angle ou de déplacer ces points pour faire apparaître des co-visibilités dérangeantes.

Elle atténue l'impact, par des ciels grisés ou des éoliennes très atténuées, bien différentes de ce que nous avons perçu en visitant des sites existants à des distances comparables (points 4, 9, 10, 16, 17 du rapport GAMESA) ou visualisé sur des documentations (voir annexes).

Elle porte son attention sur des zones mineures et ignore délibérément d'étudier des vues essentielles (château d'Ancy-le-Franc, canal de Bourgogne...)

### 3 – Étude de l'impact réel sur le patrimoine culturel et paysager

#### 3.1 – Impact sur le château d'Ancy-le-Franc

**Les co-visibilités avec le château d'Ancy-le-Franc ne sont même pas traitées par l'étude de GAMESA.**

C'est un site essentiel qu'il n'est pas besoin de décrire.

Il compte pour le **Guide Vert** Michelin "*parmi les plus belles demeures Renaissance de Bourgogne*".

Le **Guide Bleu** insiste sur la valeur de son cadre : "*on peut parler ici de "palais", à cause des vastes proportions, de **la majesté des points de vue**, de la splendeur des peintures*".

Très récemment le Maire de Tonnerre évoquait en réunion publique l'ambition de l'actuel architecte des monuments historiques de Maulnes de faire classer l'ensemble de nos trois châteaux Renaissance (Ancy, Maulnes, Tanlay) au titre du **Patrimoine Mondial**.

Ce château a fait l'objet d'un programme de restauration exceptionnel qui, par le biais d'aides, a demandé un gros effort financiers à la collectivité.

**C'est un des fleurons du tourisme de la vallée de l'Armançon.**

**Le projet éolien consiste à implanter une bande éolienne de 4 km, sur les plateaux qui font face au château. Et qui sera extrêmement présente car située à 9 Km**

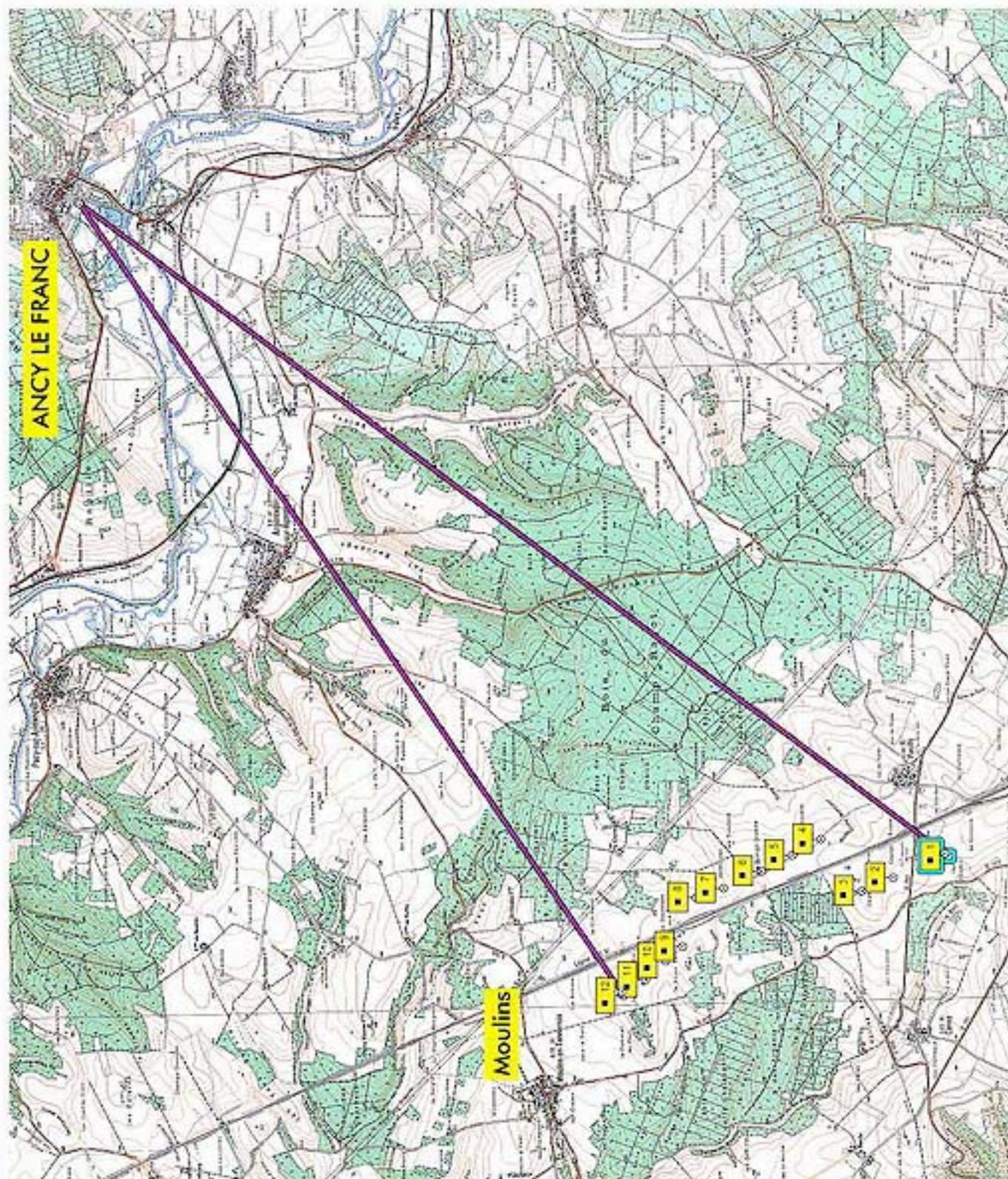
**Ce projet industriel sera visible des fenêtres du château, de son parc avec des co-visibilités majeures à partir du village** (voir simulations ci-après).

On notera également que :

- Compte tenu de la ZDE en cours d'instruction, cette implantation pourrait être doublée au sud pour prolonger d'autant ce premier écran de 4 km (voir annexe) ;
- La société GAMESA demande un autre projet de ZDE (déjà présenté en consultation publique) de 1 200 ha qui domine le château d'Ancy-le-Franc, sur le plateau opposé de la vallée.

Un écrin du plus bel effet et inacceptable pour ce fleuron touristique "*qui semble endormi dans un rêve grandiose et poignant*" (Guide Bleu).

Positionnement des points d'étude  
à partir du Château d'Ancy le Franc



# Etude des vues à partir des fenêtres du Château d'Ancy le Franc

## Eolienne 12 vue du chateau d'Ancy-le-Franc



## Eolienne 8 vue du chateau d'Ancy-le-Franc



## Eolienne 5 vue du chateau d'Ancy-le-Franc

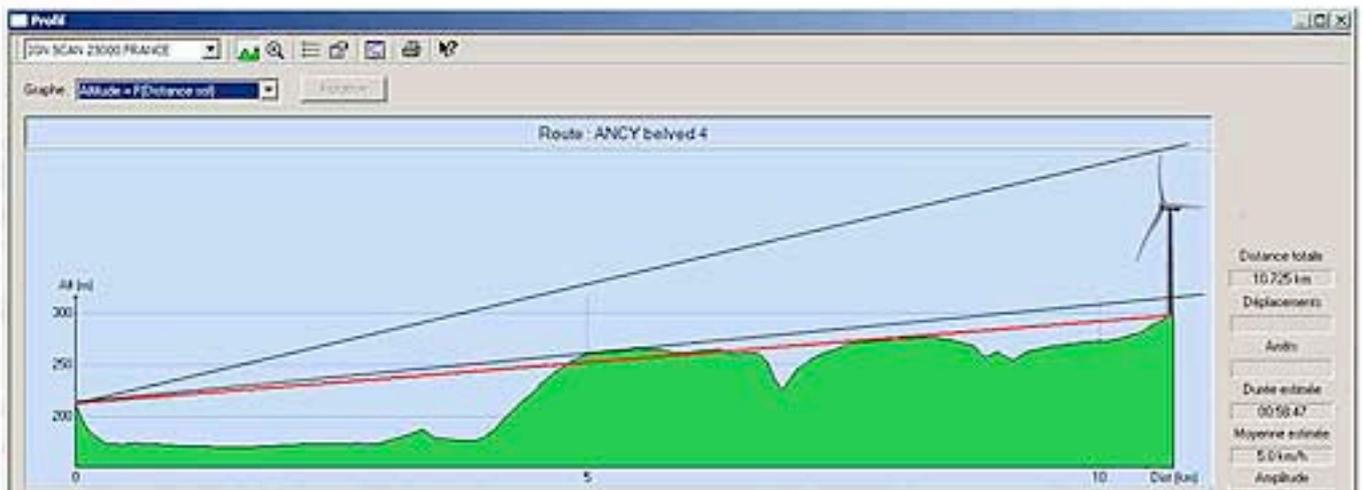


## Eolienne 1 vue du chateau d'Ancy-le-Franc

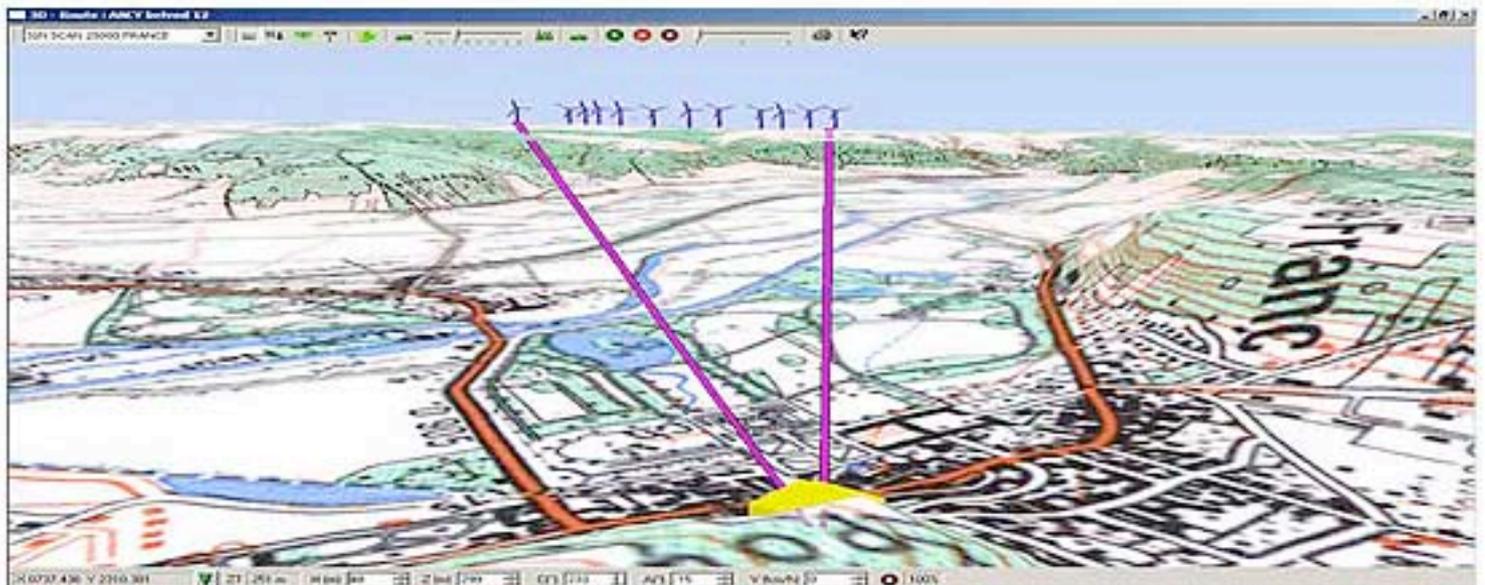


## Etude d'une vue du château d'Ancy\_le\_Franc, prise du belvedere touristique.

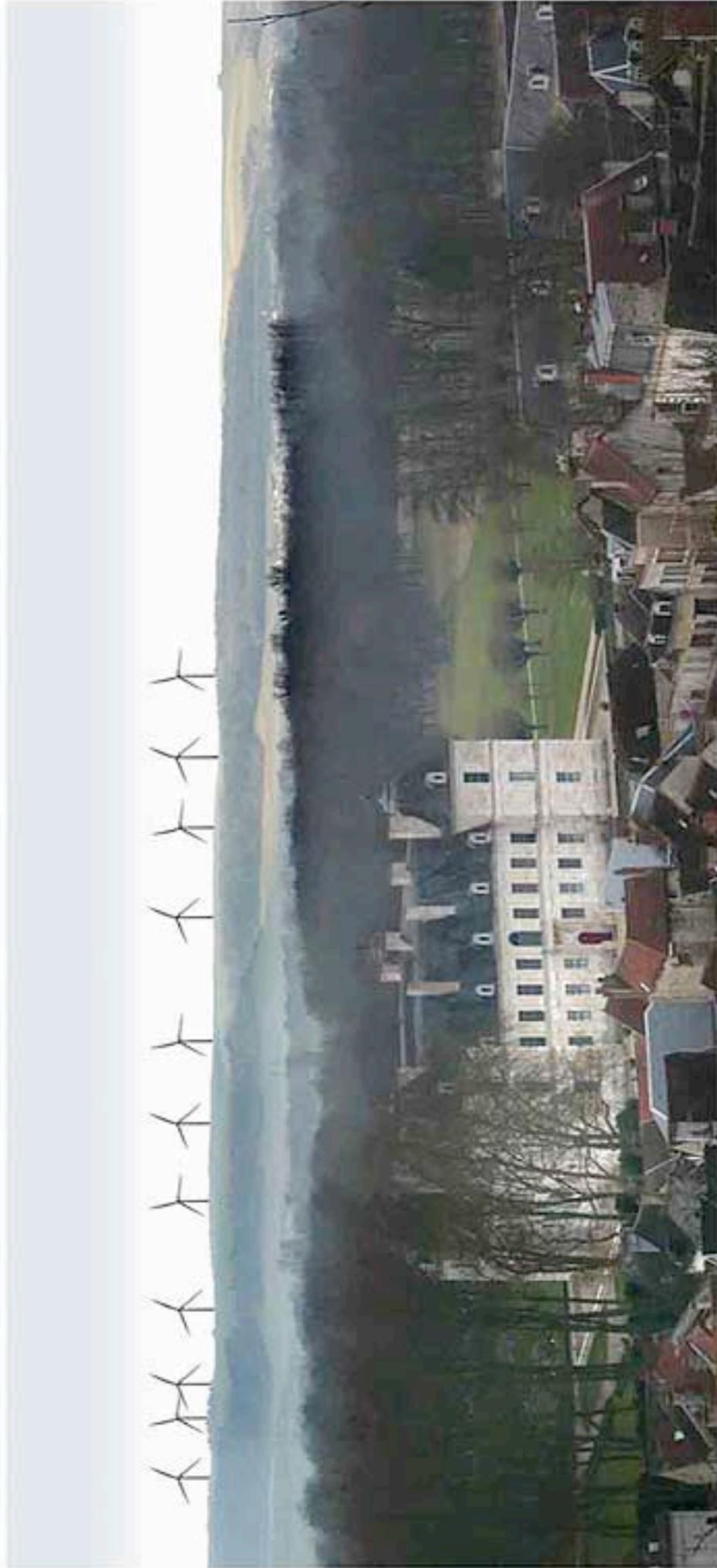
Les éoliennes sont très présentes dans le paysage d'Ancy-le-Franc



Eolienne 4 vue du belvédère d'Ancy-le-Franc



**Etude d'une vue du château d'Ancy-le-Franc,  
prise du belvedere touristique.**



Simulation photographique résultant de l'analyse des courbes

## 3.2 – Impact sur Noyers et Jouancy

**Les co-visibilités avec Noyers situé à 5 km sont totalement minimisées par l'étude de GAMESA.**

On ne reviendra pas sur l'intérêt de ce site parfaitement décrit par l'étude comme un des plus beaux villages de France, et du château de Jouancy qui le domine au loin.

**Le parc éolien sera parfaitement présent dans l'environnement de Noyers, avec des co-visibilité au-dessus du village. Il sera visible de certaines maisons, (sans parler du clocher). Il sera visible du site du vieux château. Il sera visible lors de l'approche de Noyers et des faubourgs (voir simulations ci-après).**

Noyers est dans le creux, mais les routes d'accès auront une vue complète du parc encore à moins d'1 km du village, comme le montrent en partie les simulations 17 et 2 du dossier GAMESA.

Un bel accueil pour les touristes, qui certes, réfugiés entre les maisons de la rue principale pourront oublier les éoliennes.

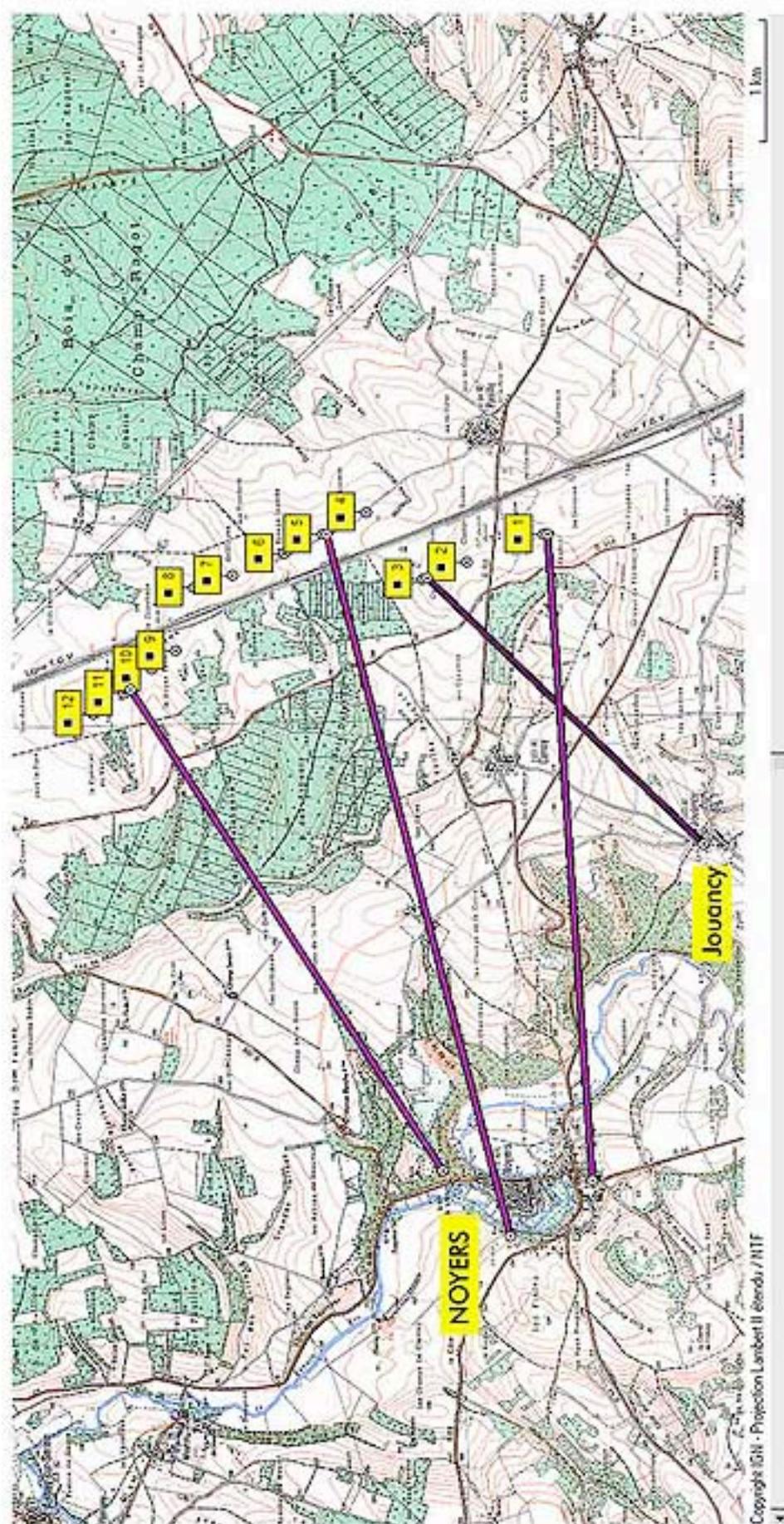
**Le château de Jouancy est en ligne directe avec la zone qui sera en pleine visibilité à moins de 3 km.** (voir simulations ci-après).

Comme le montre la carte IGN, l'effet bombé du terrain ne masque pas les éoliennes qui seront bien plus présentes que ne veut le laisser croire le photo-montage de GAMESA.

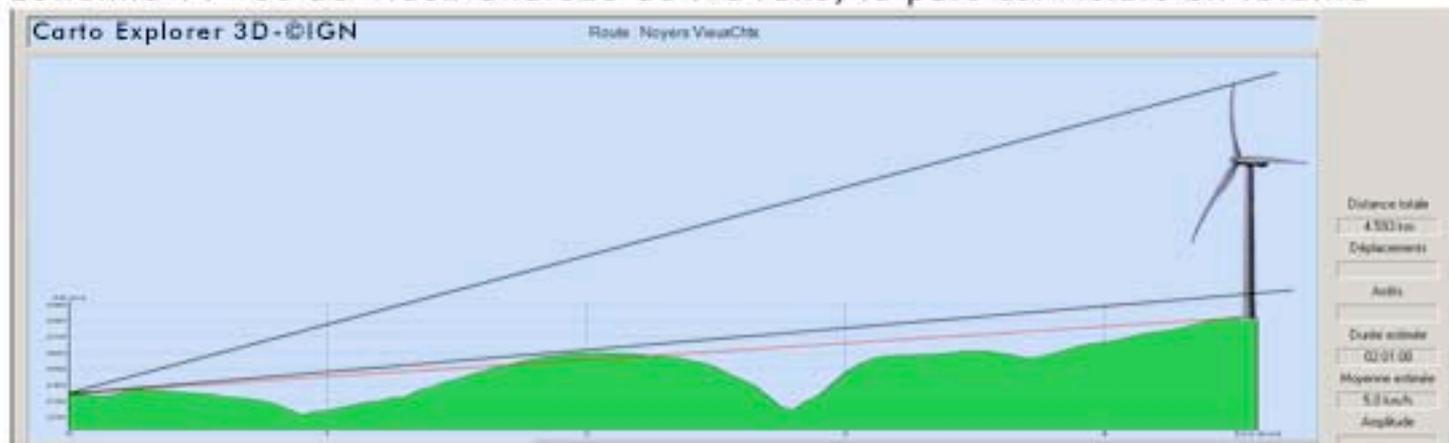


Noyers aujourd'hui dans son écrin de collines séculaires

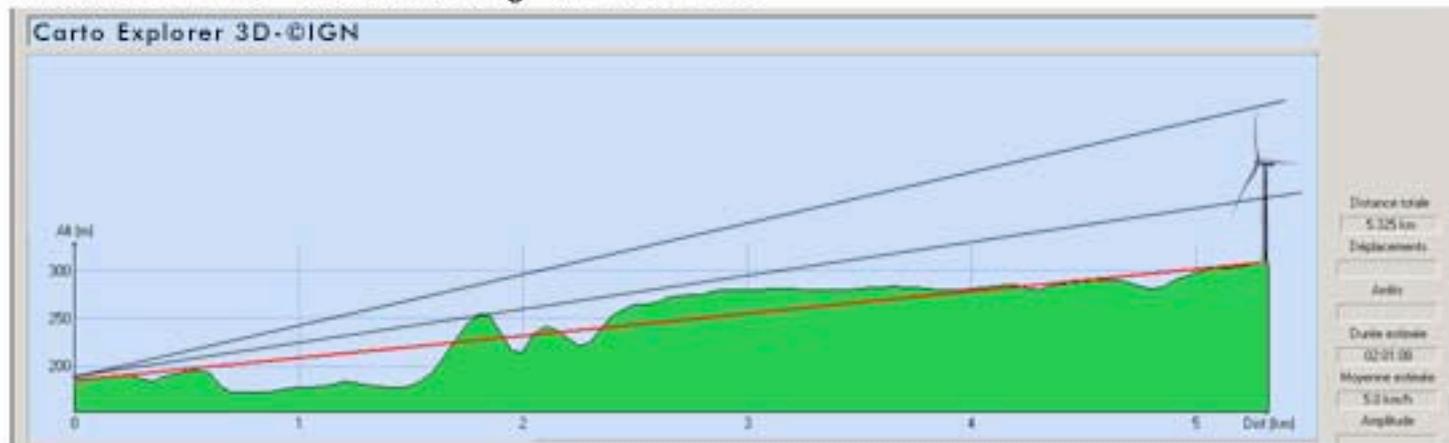
## Positionnement des points d'étude à partir de Noyers et Jouancy



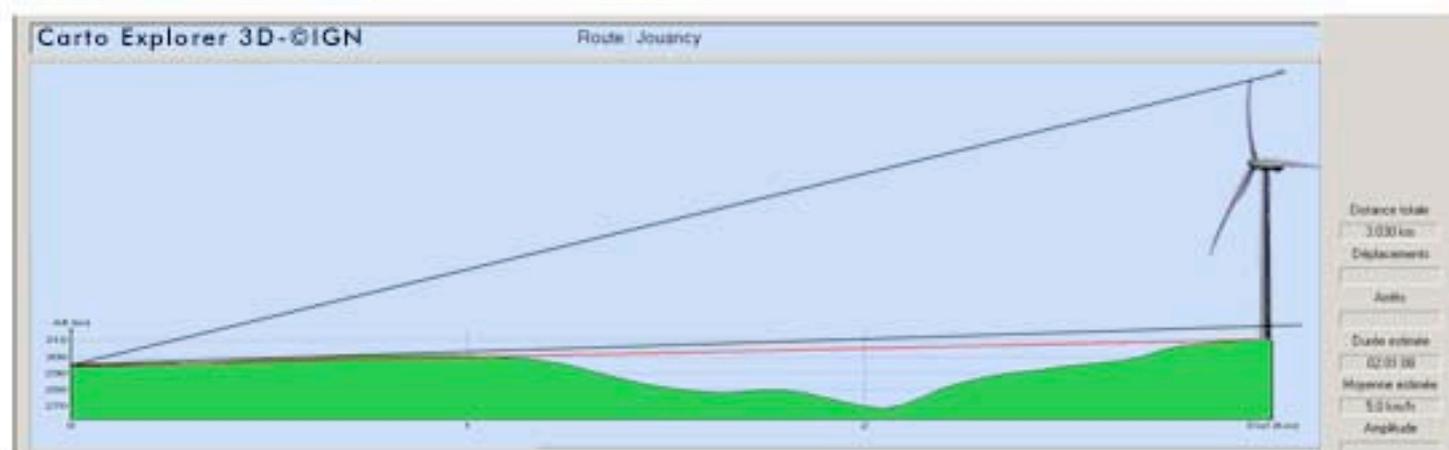
### Eolienne 11 vue du Vieux Château de NOYERS, le parc est visible en totalité



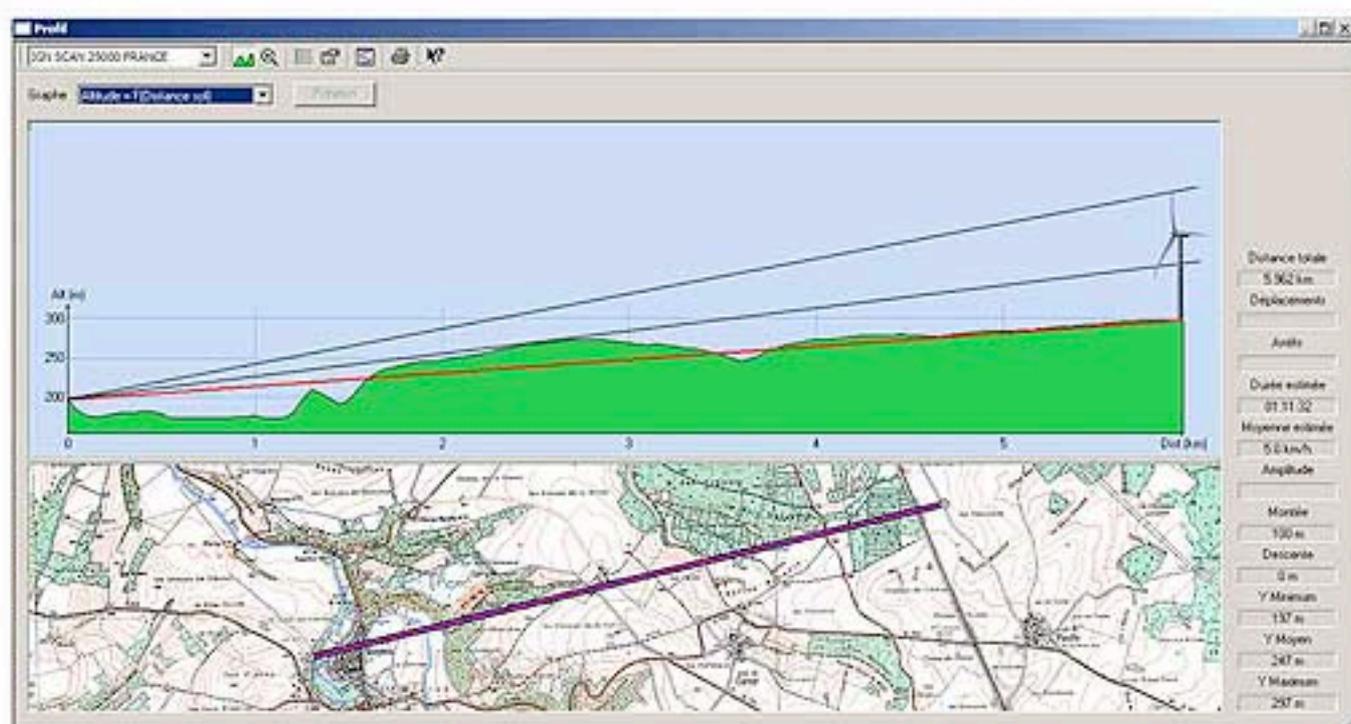
### Eolienne 1 vue "du Faubourg" de NOYERS



### Eolienne 3 vue du Château de JOUANCY



## Etude d'une vue de NOYERS, prise au dessus de Noyers



Courbe de niveau sur l'éolienne 3

## Etude d'une vue de NOYERS, prise au dessus de Noyers



Simulation photographique résultant de l'analyse des courbes

### 3.3 – Impact sur le canal de Bourgogne

**Les co-visibilités avec le canal de Bourgogne ne sont même pas traitées par l'étude de GAMESA.**

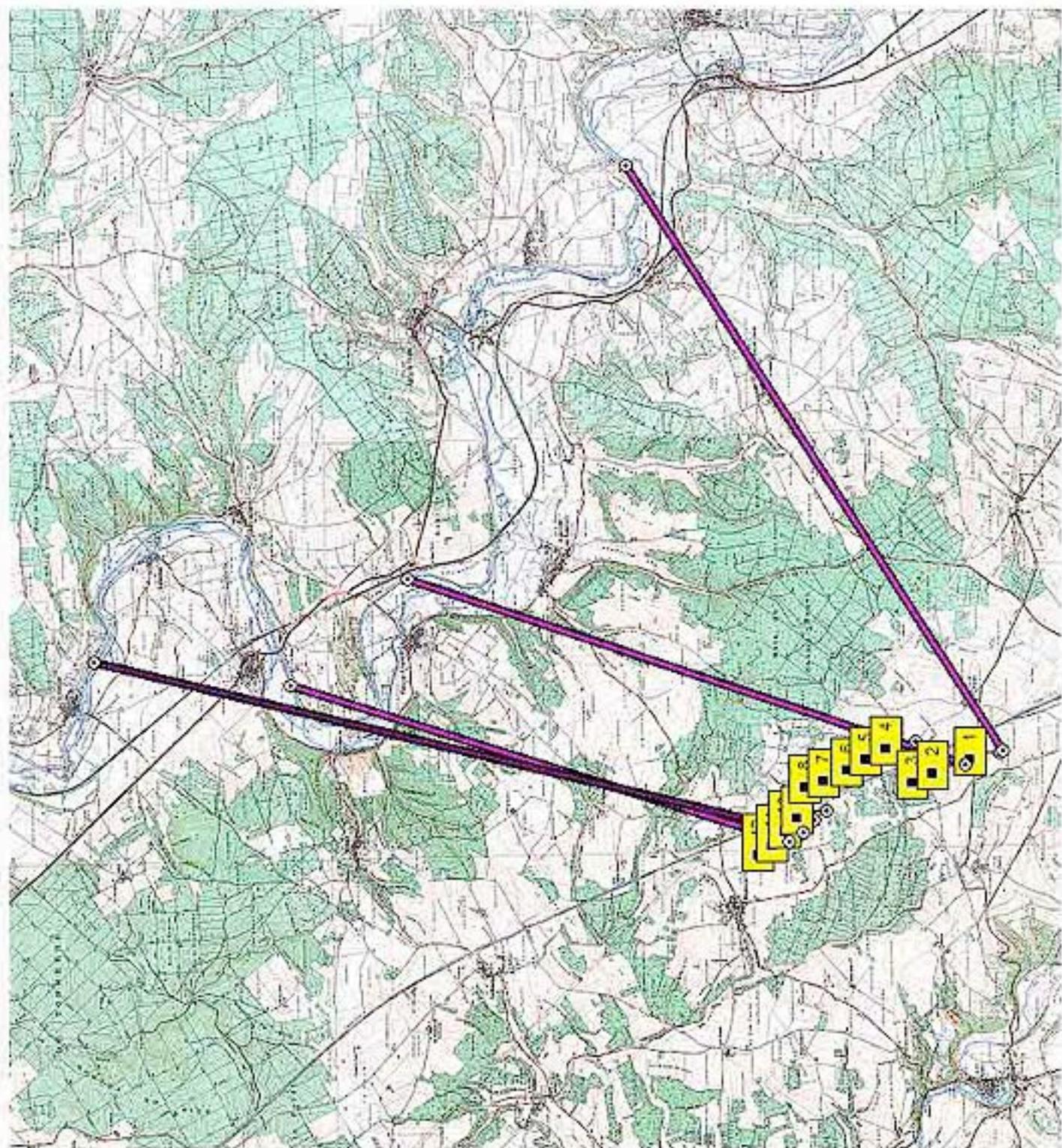
C'est pourtant un site essentiel de la vallée de l'Armançon. Tant par son importance paysagère et patrimoniale, son attrait local, que par son très fort potentiel touristique.

Tant pour son entretien courant, que pour ses utilisations touristiques existantes (croisière) ou prévu (vélo-route), la collectivité consacre des sommes considérables pour assurer sa préservation et son développement.

**Il est difficile d'étudier en détail sur 49 km les visibilitées avec la zone industrielle éolienne. L'analyse de quelques points montre facilement que les vues seront multiples et continues ; à une distance de 8 à 10 km des éoliennes.**

(voir simulations ci-après)

## Positionnement des points d'étude à partir du Canal de Bourgogne



# Etude des vues à partir de divers points du Canal de Bourgogne

## Eolienne 11 vue du Canal près de St-Vinnemer.



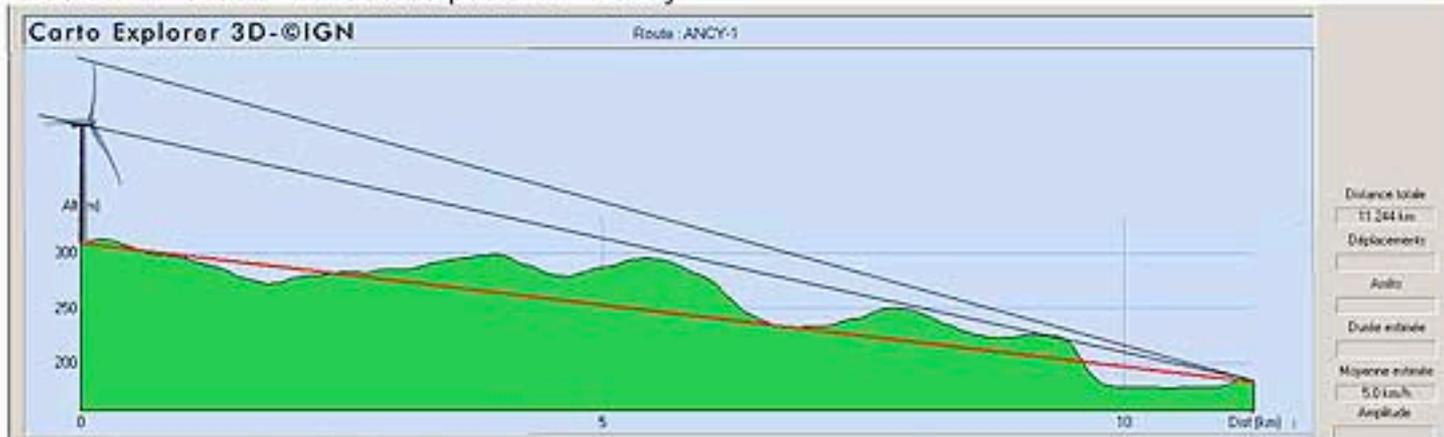
## Eolienne 12 vue du canal près de Lezennes



## Eolienne 2 vue du canal près de Pacy



## Eolienne 1 vue du canal près de Fulvy



### 3.4 – Impact sur le patrimoine régional et les paysages

#### **La richesse du patrimoine local est extrême et non prise en compte.**

Rappelons que dans un environnement proche (< 15km), on ne dénombre pas moins de 74 éléments classés au titre des monuments historiques :

- 11 châteaux, 29 bâtiments remarquables, 22 églises et chapelles, 12 éléments du petit patrimoine (lavoirs, calvaires...), 1 secteur sauvegardé et 3 ZPPAUP.

Il serait fort long d'analyser les co-visibilités de cet ensemble, bien qu'elles soient vraisemblablement très importantes, en plus de ce que nous venons déjà d'analyser.

**Quelques exemples montrent pourtant que l'étude de GAMESA minimise complètement cet impact, voire le fausse** (par exemple avec son point 19, proche d'Yrouerre, qui passe à côté de l'essentiel).

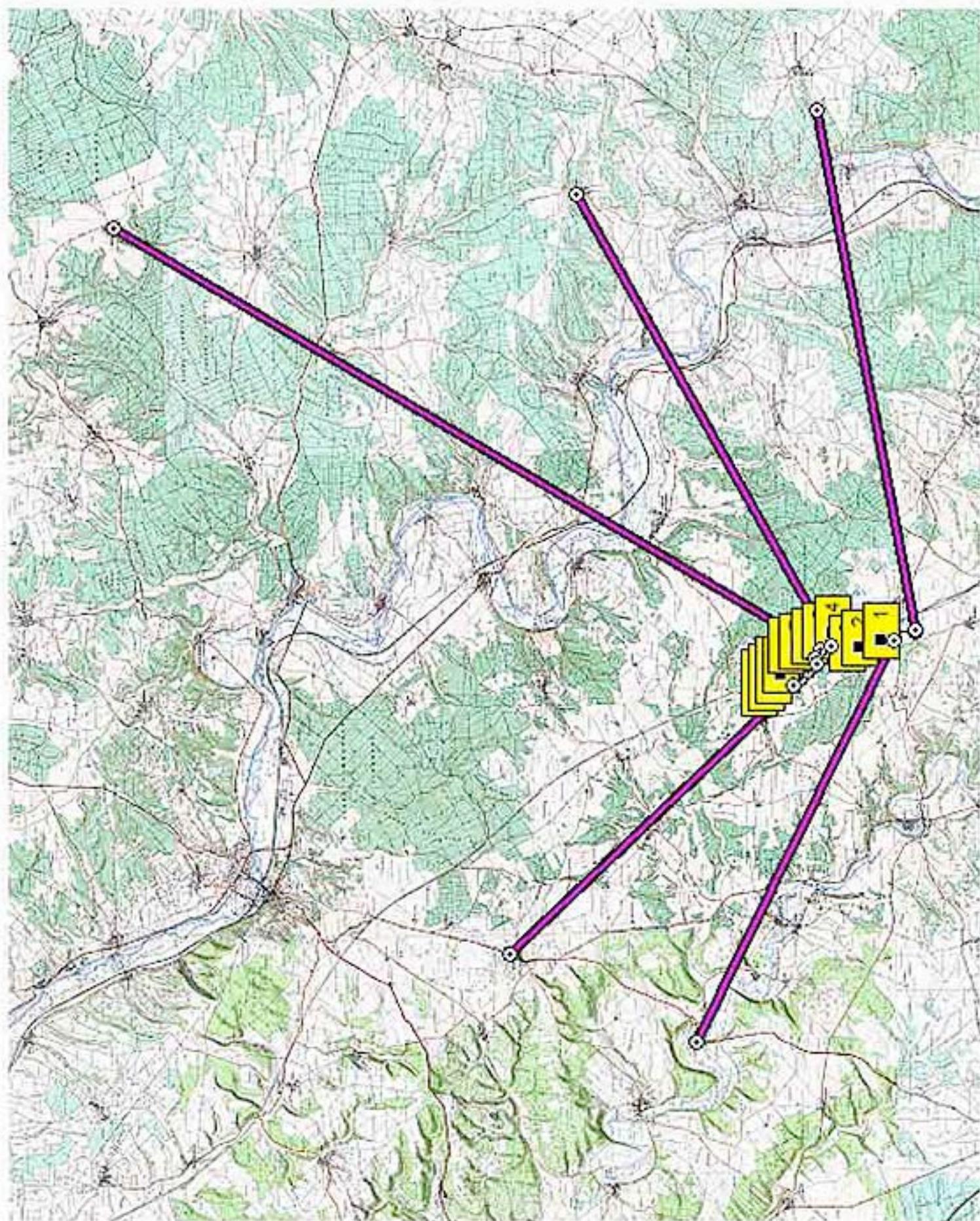
Par exemple Yrouerre sera face aux éoliennes à 12 km, le château de Rochefort (Asnières-en-Montagne) également à 15 km.

Il est important de réaliser que cette zone éolienne sera visuellement présente sur une très grande partie de ce territoire caractéristique, aux paysages emblématiques ou d'exception.

A 22 km, mais encore très visibles, le parc éolien se développera devant le château de Maulnes, seul château pentagonal de France, auquel la Région consacre pour sa restauration des millions d'euros chaque année.

(courbes ci-après)

## Positionnement des points d'étude à partir de points caractéristiques



## Etude des vues à partir de divers points caractéristiques



vue d'Yrouerre (MH)(11 km)



vue de Rochefort (MH) (15 km)



vue de Stigny (ZPPAUP) (14 km)



vue de Sainte Vertu (MH) 12 km)



vue du Château de Maulnes (MH) (22 km)

#### **4 – Autres éléments défavorables**

Outre l'impact paysager, il paraît important de souligner deux points :

##### **Un enjeu écologique et économique contestable**

Comme le montre l'étude, la zone reçoit peu de vent comparativement à d'autres régions du territoire français. Situation qui engendre une course au gigantisme des éoliennes, et qu'i n'est rentable que parce qu'il repose sur l'effet d'aubaine procuré par l'obligation de rachat de l'électricité à un prix élevé (ce n'est pas pour rien qu'une ZDE est parallèlement demandée pour cette zone).

Il ne s'inscrit donc pas dans le cadre d'un développement durable.

Ceci est d'autant plus dangereux pour les communes qui comptent sur des recettes fiscales, non garanties sur le long terme.

##### **Un projet incompatible si l'on applique le principe de précaution**

Le projet est irréalisable si l'on respecte les principes de précaution pour les aérogénérateurs de 125 m de haut : 1 500 m d'une habitation d'une part et 500 m de part et d'autre d'une voie de circulation, préconisés par les experts.

Toutes les éoliennes sont entre 250 et 400 m du TGV, à moins d'1,5 km de Moulins et à moins d'1 km de Pasily.

La réalisation du projet ne serait donc possible qu'en raison de la carence actuelle de législation relative aux éoliennes, qui tarde à se mettre en place.

## 5 – Conclusion

### **Des co-visibilités incompatibles avec les recommandations gouvernementales relatives au patrimoine.**

Comme nous l'avons vu, l'étude paysagère proposé par GAMESA est tout à fait insuffisante et ignore des co-visibilités réelles et multiples. Notamment sur des points aussi importants que le village de Noyers (5 km) ou le château d'Ancy-le-Franc (10 km).

Comme le rappelle la circulaire du 15/09/08 de Madame Albanel, ministre de la culture :

*"Les aérogénérateurs ne doivent pas être installés dans l'environnement immédiat des monuments historiques, classés ou inscrits. Leur implantation devra être également évitée dans l'environnement proche de ZPPAUP et des secteurs sauvegardés, lorsque les projets sont de nature à affecter la mise en valeur de ces espaces protégés".*

et concernant le cercle de sensibilité *"le rayon sera déterminé en fonction de la visibilité du monument protégé et pourra aller jusqu'à 10 km ou plus lorsque la protection des cônes de vue remarquables le justifiera".*

### **Des co-visibilité incompatible avec des paysages d'exception et les enjeux économique qu'ils représentent**

Les enjeux d'un paysage aussi riche et préservé sont culturels, mais aussi aujourd'hui économiques.

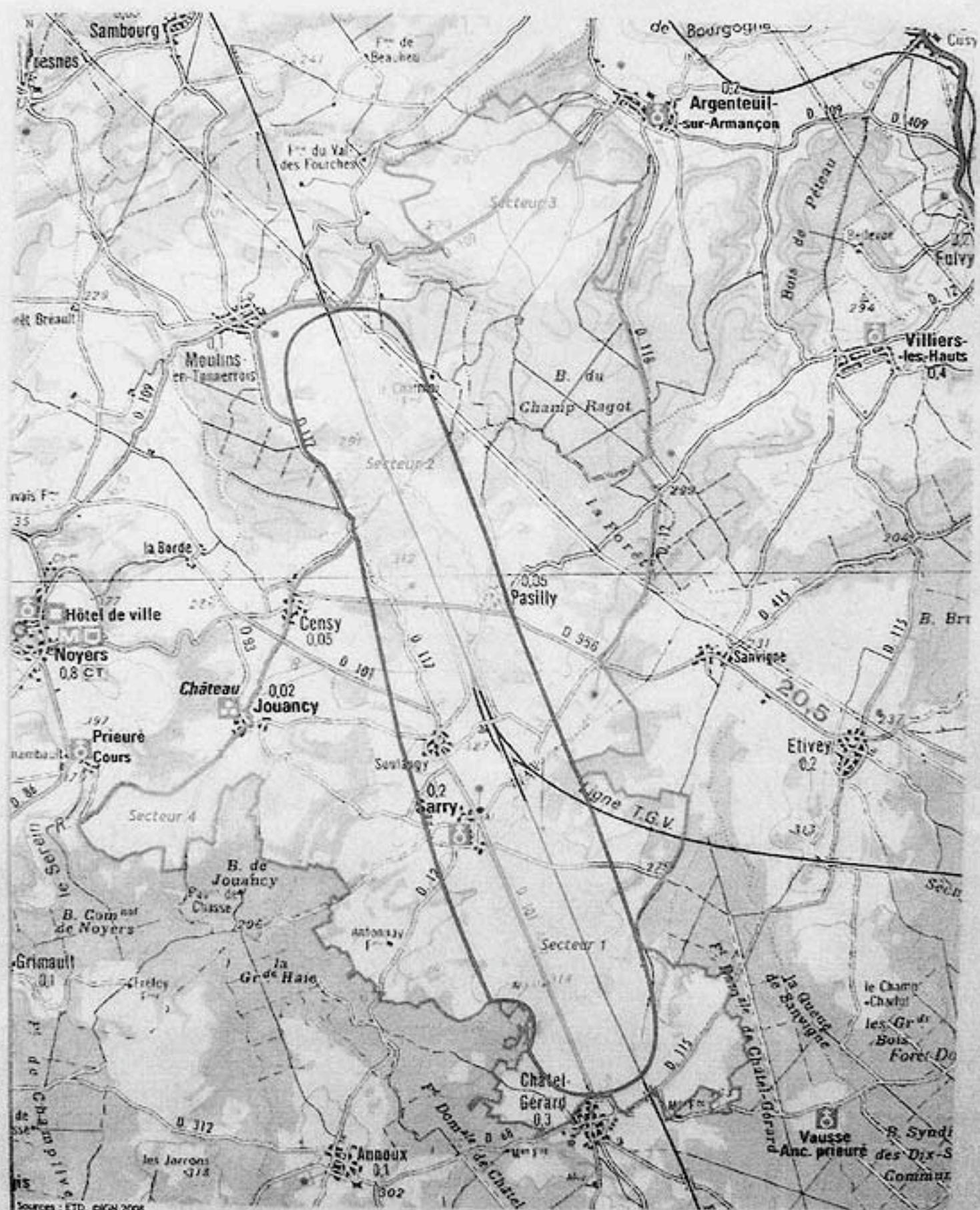
Ils donnent un atout majeur à cette partie Est - Sud-Est de l'Yonne situés à 2 h. de Paris et bien positionnée dans un espace européen.

La qualité de notre cadre de vie, l'attire sur une population grandissante de retraités, de nouveaux rurbains et de résidences secondaires, le potentiel touristique dont on prend de plus en plus conscience (comme le montre la venue récente du ministre du tourisme aux assises de l'ADT), les sommes considérables investies par la région et la collectivité dans ce développement, sont autant d'éléments qui montrent qu'un parc éolien situé à cet endroit n'a pas sa place.

Il n'est pas déclaré d'intérêt public. Les pertes qu'il ferait subir à la collectivité ne pouvant être justifiées par les sommes qu'il rapportera à GAMESA, société privée espagnole et aux quelques communes concernées par la taxe professionnelle.

## **Annexes**

- Projet de la nouvelle ZDE (présenté lors de l'enquête publique).
- Photographie d'implantation existante, afin de montrer l'impact visuel réel d'une zone éolienne.



Sources : ETD, GIGN 2006.

Anciens secteurs identifiés

ZDE initiale

Proposition du nouveau contour



# Proposition d'un nouveau contour de la ZDE

Octobre 2008

Des vues sur des sites existant sont plus explicites  
que des simulations paysagères

Talizat, à quelques kilomètres



Des vues sur des sites existant sont plus explicites  
que des simulations paysagères

Fageolles à 12 km



AU fond, Ally à 18 km





Ally; rapport de proportion entre une éolienne de 120 m et des arbres matures